



## ADMINISTRATION PROVISOIRE

### COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

La **Caisse Nationale de Sécurité Sociale** (CNSS) informe l'ensemble de ses employeurs débiteurs que les déclarations trimestrielles des salaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 non transmises et les paiements y afférents restent attendus. Il en est de même pour les périodes antérieures, non régularisées.

A cet effet, vous êtes priés de nous soumettre vos déclarations trimestrielles des salaires via notre site internet [www.cnss.ga](http://www.cnss.ga), et effectuer vos paiements par les canaux habituels.

En cas d'éventuelles difficultés, veuillez nous tenir informés via l'adresse [recouvrement@cnss.ga](mailto:recouvrement@cnss.ga).

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous joindre aux numéros suivants :

- **065 73 03 17**
- **077 75 60 89**

Une équipe de gestionnaires dédiés est prête à répondre à l'ensemble de vos préoccupations.

**Notre ambition : mieux vous servir.**

Fait à Libreville, le 13 février 2023

**L'Administration Provisoire**